



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint - Pal de Chalencon



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 27 AOÛT 2024

A 20H00

Sont présents : Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Anaïs DELCROIX, Claudius CHAPUIS, Vahiné DUPIN

Sont absents : Philippe PETIT, Frédéric CALET, Marc CHAMBAS, Raymond POTY

Nombre de votants : 10

Président de Séance : Pierre BRUN

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Juillet 2024**
Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Juillet 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

VOTE : 10 POUR

- **Délibération : Fonds de concours versés par les communes de Boisset et Tiranges pour la participation de l'achat d'un chapiteau et d'une remorque.**
Les communes de Saint-Pal-de-Chalencon, Tiranges et Boisset ont fait l'acquisition d'un chapiteau et d'une remorque pour une valeur totale de 15 300 € TTC. La commune de Saint-Pal a réglé la totalité, il est convenu que la commune de Boisset prenne à sa charge 25% soit 3 825 € et la commune de Tiranges 25% soit 3 825 €.

VOTE : 10 POUR

- **Délibération : Adhésion au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay de la commune de Arlempdes**
Lors de sa séance du 24 juin 2024, le comité du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a émis un avis favorable pour l'adhésion au Syndicat de la commune de Arlempdes au titre du transfert de compétence assainissement non collectif (SPANC). En tant que collectivité adhérente, la commune de Saint-Pal-de-Chalencon doit se prononcer.

VOTE : 10 POUR

- **Délibération : Renouvellement accès des locataires des Villages Vacances à la piscine municipale de Saint-Pal-de-Chalencon.**

La communauté de Communes propose aux locataires du village « Bel Horizon » et « l'Orée du Pichier », l'accès gratuit à la piscine municipale de Saint-Pal-de-Chalencon en juillet et août. En contrepartie, la communauté de Communes verse une somme forfaitaire de 900 €.

VOTE : 10 POUR

- **Délibération : Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Centre de Gestion de la Haute-Loire (CDG43) a lancé un marché pour souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire. La proposition d'assurance négociée par le CDG 43 a été adoptée par le Conseil Municipal.

VOTE : 10 POUR